

## ENCADRANT ACADEMIE DE LA NATATION

*Les formations de « l'Académie de la Natation » ont pour ambition de renforcer la formation des éducateurs sportifs de la FFN afin d'aider à la diffusion d'une approche didactique et pédagogique permettant d'apporter aux nageurs un accompagnement efficace pour qu'ils puissent s'épanouir en progressant tout au long de leur pratique, des premiers apprentissages jusqu'au plus haut-niveau de performance.*

*Afin de déployer cette approche, la Fédération Française de Natation avec le concours des ligues et de leurs ERFAN propose des formations d'encadrants ADN. Au-delà de son caractère professionnalisant, cette formation contribue également au maintien des compétences dans le cadre du plan de développement des compétences des entraîneurs de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation (formation continue).*

### Public

Entraîneurs ayant, si possible, suivi la formation Aisance Aquatique

### Pré requis

Être titulaire d'un diplôme ou titre : BEESAN ; MSN ; DEJEPS NC ; BF4 ; BF5

-Être à jour de la formation continue de son diplôme ou titre  
-Entraîner dans un club affilié à la FFN

### Dates et durée

**Du 18 au 23 octobre 2026**  
soit 38 heures

### Lieu

**Piscine Jean Langlet**  
Rue Charles Maher  
17300 ROCHEFORT

### Intervenant

Richard MARTINEZ  
Expert/Instructeur/Formateur Académie De la Natation

### Compétences visées

- Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement en lien avec la construction du corps projectile et du corps propulseur en suivant les méthodes proposées par l'Académie De la Natation
- Evaluer son action d'encadrement qualitativement et quantitativement

### Objectifs pédagogiques

- Repérer les éléments permettant une observation d'un nageur
- Caractériser les étapes de la construction du nageur
- Analyser le cheminement didactique de la construction du nageur formalisé en 6 étapes
- Analyser le modèle de la pédagogie de l'action
- Identifier les transformations intrinsèques du nageur en interaction avec son milieu

### Contenus

L'observation du nageur :

- Différenciation de la forme et de la fonction (mouvements, actions)
- Les comportements attendus
- Les critères de réussite
- Les observables

Le fonctionnement du nageur :

- Les 2 grandes étapes : action de l'eau sur le corps / action du corps sur l'eau
- La locomotion aquatique et ses principes d'action
- Les 6 niveaux de construction du nageur
  - . Niveau 1 : « La construction du corps flottant » - « Prérequis pour devenir nageur »
  - . Niveau 2 : « La construction du corps projectile » - « Devenir nageur »
  - . Niveau 3 : « Ebauche du corps propulseur » - « Devenir nageur »
  - . Niveau 4 : « Intégration des solutions ventilatoires » - « Devenir nageur »
  - . Niveau 5 : « La construction du corps propulseur » - « Devenir meilleur nageur »
  - . Niveau 6 : « Automatisation et amélioration du rendement » - « Devenir meilleur nageur »

La pédagogie de l'action :

- Les grands courants pédagogiques (avantages et inconvénients)

## Contacts

### Mélanie DESPREZ

*Référente pédagogique  
administrative et  
handicap*

[erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr](mailto:erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr)  
06.35.10.68.54

### Stéphane CHEF

*Référent*

*ERFAN*

[secretaire@ffnatationlna.fr](mailto:secretaire@ffnatationlna.fr)

### Aurélien PICHOT

*Référente comptabilité*

[comptabilite@ffnatationlna.fr](mailto:comptabilite@ffnatationlna.fr)

[Accès site internet de la Ligue](#)

- Distinction entre apprendre et enseigner
- La tâche (action, but, critère de réussite)
- Le processus d'apprentissage (assimilation, accommodation, stabilisation)

Percevoir et agir dans le milieu aquatique :

- Du terrien au nageur
- Le rôle du cervelet dans l'équilibre et les apprentissages moteurs
- Le schéma corporel et la proprioception
- Les coordinations

## Modalités pédagogiques, de suivi et d'accompagnement des parcours

Les mises en situation pédagogiques issues de situation professionnelles (encadrement sur un groupe de nageurs de catégorie benjamins) seront articulées à des apports méthodologiques et théoriques. Les retours d'expériences exprimés par les stagiaires permettront également de formaliser les savoirs méthodologiques et d'ancrer les apprentissages. Des travaux individuels et de sous-groupes pourront être proposés. Les ressources pédagogiques présentées lors de la formation seront remises aux participants.

Un suivi de l'assiduité des stagiaires sera réalisé.

Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec la coordinatrice s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

L'organisme de formation fédéral délivrera une attestation de suivi de la formation pour faire valoir ce que de droit, notamment dans le cadre de la labellisation.

## Organisation pédagogique et contenus de la formation

L'ERFAN Nouvelle Aquitaine est l'organisme de formation pilote de l'action de formation

L'action de formation se découpe selon l'organisation suivante :

- Accueil, présentation de la formation et contrat didactique : 2h30
- Mises en situation pédagogique : 16h30
- Retours d'expérience : 8h
- Apports théoriques : 10h
- Bilan de fin de formation : 1h

| Dimanche 18 octobre |                                                                 | Lundi 19 octobre |                                 | Mardi 20 octobre |                                 | Mercredi 21 octobre |                                 | Jeudi 22 octobre |                                 | Vendredi 23 octobre |                                                             |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------|
| 16h30-19h           | Ouverture de la formation et présentation du contrat didactique | 8h30-10h30       | Expérimentation pratique bassin | 8h00-10h00       | Expérimentation pratique bassin | 8h30-10h30          | Expérimentation pratique bassin | 8h00-10h00       | Expérimentation pratique bassin | 8h00-10h00          | Expérimentation pratique bassin                             |
|                     |                                                                 | 10h30-12h30      | Retour sur expérience en salle  | 10h00-12h00      | Retour sur expérience en salle  | 10h30-12h30         | Retour sur expérience en salle  | 10h00-12h00      | Retour sur expérience en salle  | 10h00-12h00         | Retour sur expérience en salle                              |
|                     |                                                                 | 13h30-15h30      | Expérimentation pratique bassin | 13h00-14h30      | Expérimentation pratique bassin |                     |                                 | 13h00-14h30      | Expérimentation pratique bassin | 13h00-14h30         | Expérimentation pratique bassin                             |
|                     |                                                                 | 15h30-17h30      | Retour sur expérience en salle  | 14h30-16h30      | Retour sur expérience en salle  |                     |                                 | 14h30-16h30      | Retour sur expérience en salle  | 14h30-17h30         | Retour sur expérience en salle et bilan de fin de formation |

## **Moyens pédagogiques dédiés à l'action**

### ***Salle de cours***

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Connexion internet
4. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
5. Matériels utilisés pour l'encadrement de personnes et situation de handicap

### ***Centre aquatique***

1. Bassins de natation
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

## **Modalités d'évaluation**

Une évaluation diagnostique au démarrage de la formation sera réalisée sous la forme d'un contrat didactique avec les participants. Les productions réalisées par les participants et leurs interventions durant les mises en situation pédagogiques constitueront une évaluation des acquis.

A l'issue du parcours de formation, une évaluation de satisfaction est réalisée sous la forme d'un questionnaire.

## **Modalités d'accès à la formation**

Les candidats devront se préinscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant également sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation : [pré-inscription](#)

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné par mail à l'ERFAN,

- À l'adresse suivante : [erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr](mailto:erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr)
- En joignant les pièces suivantes :
  - Copie de la Carte Nationale d'Identité
  - Attestation de la formation initiale PSE1 et attestation de la formation continue PSE1
  - Extrait de casier judiciaire bulletin N°3
  - Extrait de la licence FFN 2025-2026
  - Copie du diplôme (BF2, BF3, BF4, MSN)

L'inscription sera confirmée à réception du dossier complet

**La date de clôture des préinscriptions est fixée au vendredi 18 septembre 2026**

## **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

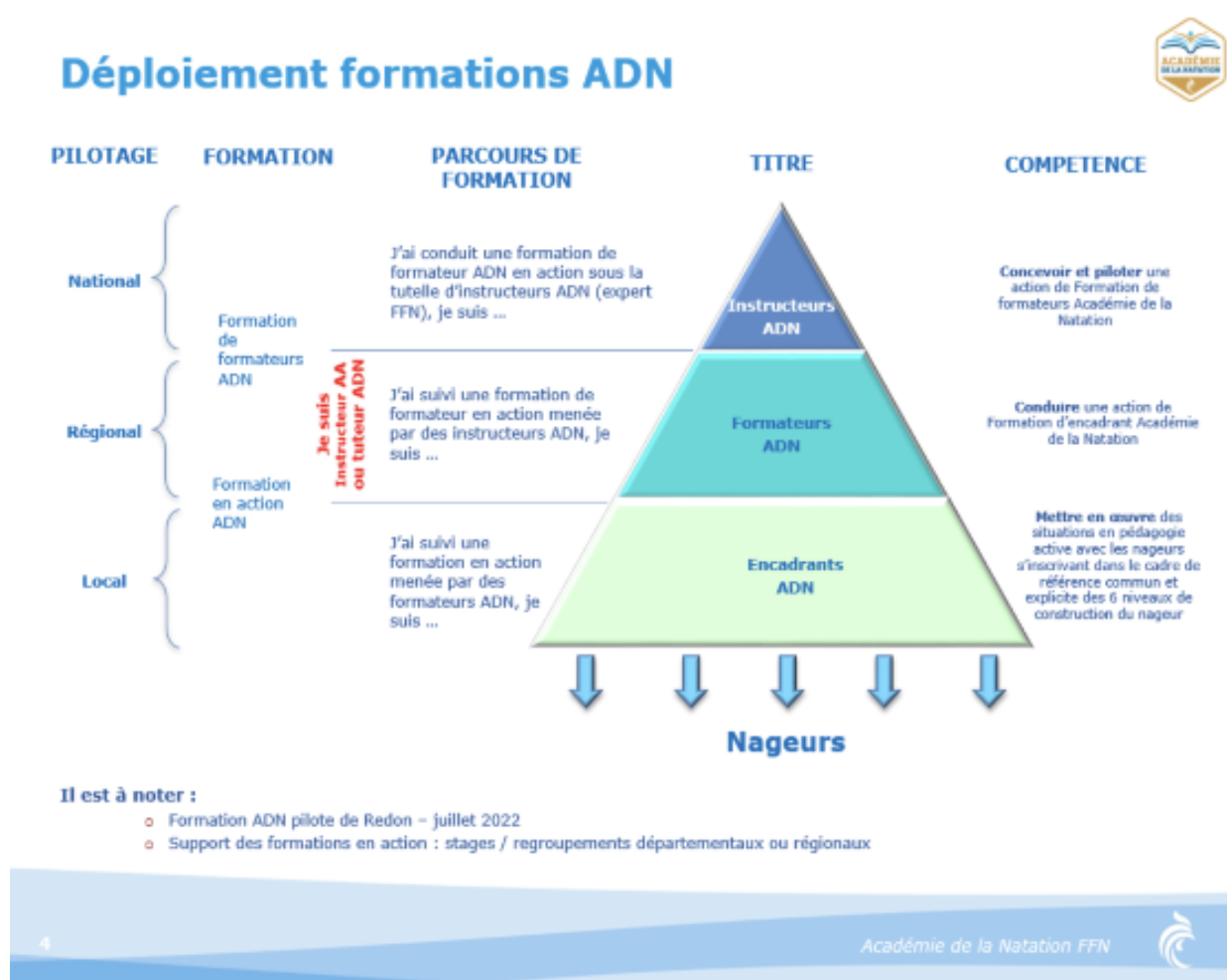
« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.

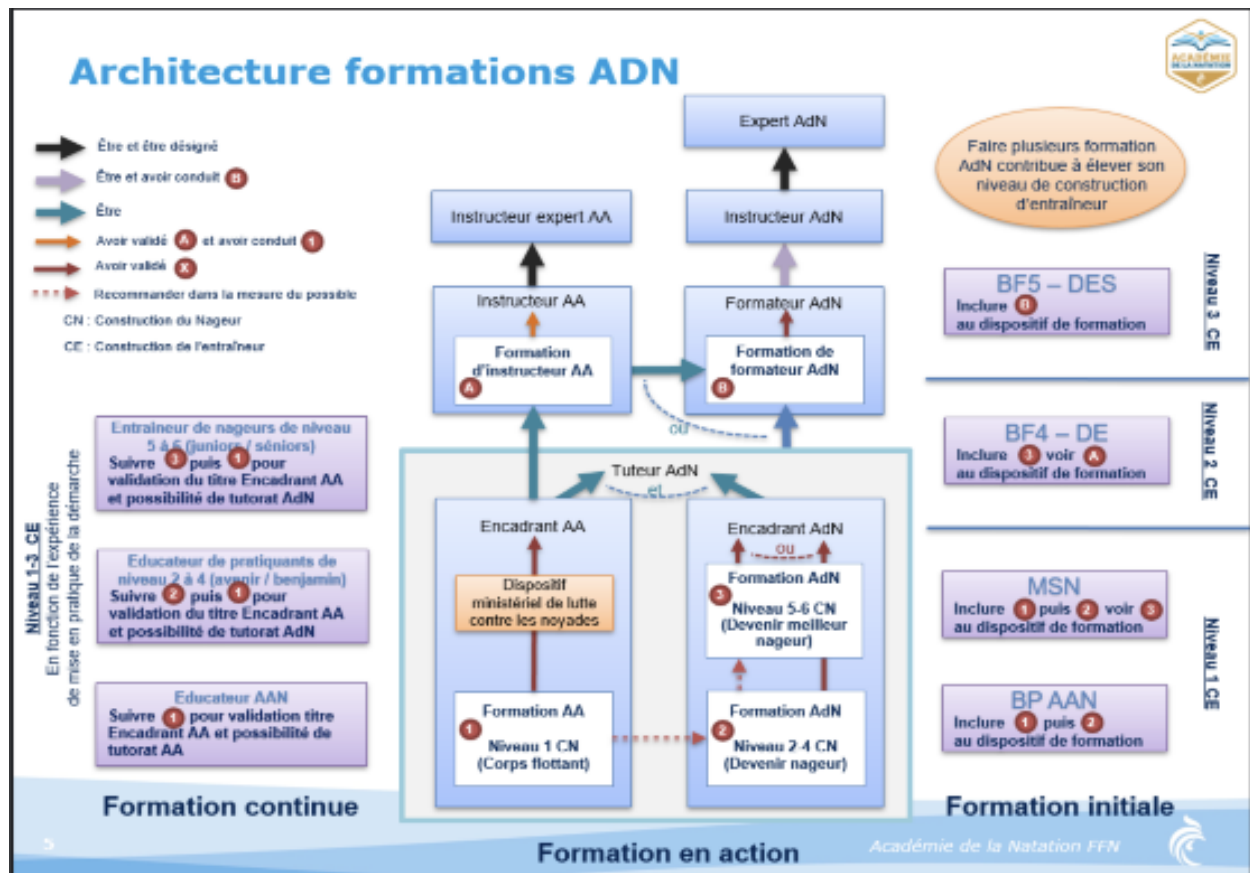
Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

## ETAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).  
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la FFN.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (1 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

## Suite de parcours et passerelles





## Tarifs et financement

Financement par l'AFDAS au titre de l'action collective auprès de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation pour les salariés des clubs de natation de la Nouvelle Aquitaine. Les coûts pédagogiques et les frais de restauration du déjeuner sont pris en charge par la Ligue Nouvelle Aquitaine. Les frais de restauration du dîner et de l'hébergement sont à la charge du stagiaire.